

Mme, M, les élus au CA de l'université Paris-Saclay,

Lors du prochain Conseil d'Administration de l'Université Paris Saclay du 9 Février, vous serez appelés à vous prononcer sur la mise en place définitive dès 2022 du dispositif de Chaires Professeur Junior (CPJ) à l'université.

Nous nous permettons de vous adresser ce message pour vous informer des tensions et inquiétudes que provoque la mise en place de ce dispositif au sein de l'Université.

Lors de la campagne 2021, tous les départements (biologie, chimie, physique...) de l'UFR Sciences s'étaient prononcés contre sa mise en place à l'exception d'un seul (informatique) qui s'était montré favorable à une courte majorité (53% des votes exprimés). A la fin de l'année 2021, en dehors de tout cadre d'urgence imposé par le ministère, le département de chimie a organisé une consultation de l'ensemble de ses membres, sur l'acceptabilité de ces postes de CPJ. La communauté s'est exprimée à travers le vote de plus de 100 collègues : plus de 80% des répondants ont exprimé une position défavorable.

La campagne 2022, qui coïncide avec une décision sur le long terme de l'acceptation ou non des CPJ par l'université, a suscité de nouvelles discussions. Une fois de plus, les avis des instances représentant la communauté ont été défavorables malgré un processus déjà en place l'année précédente.

A la suite d'assemblées générales et de réunions d'information, les départements se sont exprimés défavorablement, soit par un vote de leur conseil, soit en organisant des consultations auprès des chercheurs et des enseignants-chercheurs. Ainsi, le conseil du département de physique s'est prononcé contre la remontée de profils CPJ à 71%. A nouveau, le conseil du département de chimie s'est prononcé contre les CPJ, comme celui de biologie. Le département de biologie a aussi organisé une large consultation de sa communauté, obtenant 200 réponses dont 47 % sont défavorables au recours aux CPJ, mais seulement 13% sont favorables, 33% étant partagées.

Au plus près des personnels, les conseils de laboratoire se sont réunis pour discuter de ces dispositifs et exprimer leur position par des votes. Ainsi, le conseil du Laboratoire de Physique des Solides qui s'est exprimé contre par 14 voix (2 pour, 2 abstentions). Le conseil de l'ISMO a lui aussi émis un avis général contre. Au C2N, au moment du conseil, le résultat du vote EC était de 26 votes exprimés sur 39 votants, avec 19 contre la remontée de profils de chaires, 5 pour et 2 abstentions. Le conseil de laboratoire de l'ICCMO s'est prononcé par 12 voix contre les CPJ, 1 pour et 6 abstentions.

A des niveaux plus élevés, le conseil de la Faculté des Sciences d'Orsay a voté, à 89%, une motion (ci-jointe) exprimant les plus vives inquiétudes au sujet des CPJ.

Quant au Conseil Académique, lors de la première consultation pour la campagne 2021, il s'était exprimé à une très courte majorité favorable à l'éligibilité des profils remontés en urgence. Lors d'une deuxième consultation en janvier 2022, il n'a été consulté que sur le cadre réglementaire. Le Conseil Académique n'a donc jamais été consulté sur le fond, puisqu'il s'agit d'une prérogative, en tant que processus RH, du seul Conseil d'Administration.

La présidence de l'université reconnaît elle-même que ces CPJ ne sont pas une bonne chose pour l'université. Leur intérêt réside seulement en l'apport de quelques postes "supplémentaires" (sans aucune garantie dans le temps au delà de 2022) pour compenser la pénurie de postes statutaires qui dure depuis des années, pénurie qui serait par miracle résolue par ces quelques postes CPJ au statut très particulier qui induisent un changement majeur dans le recrutement des enseignant-chercheurs, ainsi qu'une inégalité profonde dans les statuts.

Nous souhaitons porter ces éléments à votre connaissance. Il est clair qu'à ce jour, la communauté s'est exprimée de façon indéniable et majoritaire contre le recours à ces CPJ. Nous espérons que vous tiendrez compte de ces informations au moment du vote.

Les élu.e.s pour une Université Humaniste, Démocratique et Ecologique (UHDE)